

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2010 À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

- 1 TABLE DES MATIÈRES**
- 2 RAPPORT DE GESTION**
 - 2 INFORMATIONS ET DÉCLARATIONS PROSPECTIVES**
 - 3 APERÇU**
 - 5 VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS FINANCIERS**
 - 5 Principales données d'exploitation, d'investissement et de financement**
 - 6 Résultats d'exploitation**
 - 10 Structure du capital et situation financière**
 - 11 Situation de trésorerie et sources de financement**
 - 14 NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES**
 - 14 Transition aux Normes internationales d'information financière**
 - 19 PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES**
 - 20 RISQUES ET GESTION DU RISQUE**
 - 20 Faits nouveaux concernant le secteur et la réglementation**
 - 23 RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**
 - 25 CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**
 - 25 MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR**
- 26 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**
 - 26 ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS**
 - 27 ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS**
 - 27 ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU ET DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU**
 - 28 BILANS CONSOLIDÉS**
 - 29 ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**
 - 30 NOTES COMPLÉMENTAIRES**

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

RAPPORT DE GESTION

Au 16 juillet 2010

Le rapport qui suit porte sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de Corporation Shoppers Drug Mart (la « Société ») pour les périodes visées, ainsi que sur certains facteurs qui, de l'avis de la Société, pourraient influencer sur sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses résultats d'exploitation prospectifs. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés non vérifiés de la Société et les notes complémentaires pour les périodes de 12 et de 24 semaines terminées le 19 juin 2010. Les états financiers intermédiaires non vérifiés et les notes complémentaires de la Société ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et tous les montants mentionnés sont en dollars canadiens. Ces états financiers ne contiennent pas toute l'information requise en vertu des PCGR du Canada pour les états financiers annuels et, par conséquent, ils doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels les plus récents, soit ceux de l'exercice de 52 semaines terminé le 2 janvier 2010.

INFORMATIONS ET DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport portant sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la Société renferme des informations et des déclarations prospectives qui constituent des « informations prospectives » en vertu de la loi canadienne sur les valeurs mobilières et qui peuvent être importantes à l'égard, notamment, des opinions, des projets, des objectifs, des estimations, des intentions et des attentes de la Société. Les informations et déclarations prospectives se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « croire », « s'attendre à », « estimer », « projeter », « viser », « avoir l'intention », « envisager » et d'autres expressions de même nature, ainsi qu'à l'emploi du futur ou du conditionnel. Les informations prospectives explicitement exprimées dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations qui ont trait aux résultats d'exploitation et financiers futurs de la Société, à ses dépenses en immobilisations prévues, à sa capacité à mettre en œuvre ses stratégies futures d'exploitation, d'investissement et de financement, ainsi qu'à l'incidence, sur les résultats financiers de la Société, des règlements récemment adoptés dans la province d'Ontario visant à modifier le régime de médicaments de l'Ontario et des projets de réforme du régime proposés ou annoncés dans d'autres provinces du Canada, principalement la Colombie-Britannique et le Québec.

Les informations et déclarations prospectives contenues dans les présentes reposent sur certains facteurs et certaines hypothèses, lesquels sont parfois présentés avec l'information et les déclarations prospectives connexes qui figurent dans les présentes. Des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus sur lesquels la Société ne peut exercer de contrôle ni ne peut prévoir sont inhérents aux informations et déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et autres facteurs peuvent faire en sorte que les prévisions, projections, hypothèses ou conclusions de la Société se révèlent inexactes, ou que ses plans, objectifs ou déclarations ne se réalisent pas. Les résultats réels ou les faits nouveaux peuvent différer de façon importante de ceux envisagés par les informations et déclarations prospectives.

Les principaux facteurs de risque susceptibles de causer des écarts importants entre les résultats réels et les informations et déclarations prospectives contenues dans les présentes incluent, mais sans s'y limiter, le risque de changements défavorables aux lois et règlements en ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance et à leur vente, notamment aux programmes de remboursement des médicaments et à l'accès aux remises par les fabricants, ou les changements à ces lois et règlements qui entraîneraient une hausse des coûts pour se conformer à ceux-ci; le risque que la Société sera dans l'incapacité de mettre en œuvre des stratégies visant à gérer l'incidence des règlements récemment adoptés dans la province d'Ontario visant à modifier le régime de médicaments de l'Ontario et des projets de réforme du régime de médicaments proposés ou annoncés dans d'autres provinces du Canada, principalement la Colombie-Britannique et le Québec; le risque de changements défavorables quant au contexte financier et économique au Canada et à l'échelle mondiale; le risque de concurrence accrue des autres détaillants; le risque que la Société soit incapable de gérer sa croissance et de maintenir sa rentabilité; le risque lié à la fluctuation

des taux d'intérêt; le risque de variations défavorables importantes des taux de change; le risque lié à l'incapacité d'attirer et de retenir des pharmaciens et des employés clés; le risque que les systèmes de technologies de l'information de la Société ne soient pas adaptés aux besoins des activités de la Société; le risque lié à la variation des contributions estimatives de la Société aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite, qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le rendement financier de la Société; le risque lié à des changements dans les relations entre la Société et les tiers fournisseurs de services, le risque que la Société ne réussisse pas à louer ou à trouver des emplacements appropriés pour ses établissements à des conditions financières favorables; le risque de changements défavorables dans les résultats d'exploitation de la Société en raison des fluctuations saisonnières; le risque lié aux autres arrangements pour la sélection de fournisseurs de produits génériques, y compris les risques liés à la propriété intellectuelle et à la responsabilité du fait des produits; le risque lié aux modifications ou à la création de lois, règles et règlements fédéraux et provinciaux, notamment les lois, règles et règlements ayant trait à l'environnement et à la protection de la vie privée, qui pourraient avoir des conséquences négatives importantes sur les activités et l'exploitation de la Société; le risque que la violation d'une loi, que le non-respect des politiques de la Société ou qu'un comportement non conforme à l'éthique ait une incidence négative sur le rendement financier de la Société; les risques liés aux biens et risques divers; le risque d'accident sur les lieux de travail ou de problèmes de santé; le risque que des modifications apportées aux lois fiscales ou à l'interprétation éventuelle de celles-ci aient des répercussions défavorables sur les activités et l'exploitation de la Société; le risque que la création ou la modification de prises de position comptables ait un effet négatif sur la Société; les risques liés au rendement du réseau d'établissements des franchisés; et le risque que la réputation des marques privilégiées par la Société, de leurs fournisseurs ou de leurs fabricants soit ternie.

Cette énumération n'est pas exhaustive et ne présente pas tous les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur les informations et déclarations prospectives de la Société. Tout investisseur ou toute autre personne intéressée doit évaluer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs et éviter de se fier indûment à ces informations et déclarations prospectives. Des renseignements supplémentaires à l'égard de ces facteurs ainsi que d'autres facteurs de risque figurent dans les documents publics de la Société déposés auprès des autorités provinciales en valeurs mobilières, y compris, mais sans s'y limiter, les rubriques intitulées « Risques et gestion du risque » et « Risques liés aux instruments financiers » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice de 52 semaines terminé le 2 janvier 2010. Les informations et déclarations prospectives contenues dans ce rapport sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la Société traduisent uniquement les points de vue de la Société en date des présentes. Les informations et déclarations prospectives contenues dans ce rapport de gestion et portant sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie fondées sur des hypothèses ayant trait à des situations économiques ou des plans d'action futurs sont présentées dans le but d'aider les actionnaires de la Société à comprendre le point de vue de la direction en ce qui concerne ces résultats futurs et ne conviennent pas nécessairement à d'autres fins. Bien que la Société s'attende à ce que des événements et faits nouveaux ultérieurs puissent donner lieu à des changements de position, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations et déclarations prospectives, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Des renseignements additionnels sur la Société, y compris la notice annuelle, sont disponibles à l'adresse www.sedar.com.

APERÇU

La Société est le concédant de licences de pharmacies de détail offrant une gamme complète de services, exploitées sous la dénomination Shoppers Drug Mart^{MD} (Pharmaprix^{MD} au Québec). Au 19 juin 2010, les licenciés de la Société (les « franchisés ») détenaient et exploitaient 1 180 pharmacies de détail Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Un franchisé est un pharmacien-propriétaire d'une société à laquelle la Société a octroyé une licence lui permettant d'exploiter une pharmacie de détail à un endroit précis sous les marques de commerce de la Société. Les établissements licenciés de la Société sont situés dans des emplacements de choix dans chaque province et dans deux territoires, ce qui fait de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix un des établissements de détail les plus pratiques au Canada. Par ailleurs, la Société a franchisé ou détient 59 pharmacies de cliniques médicales, qui exercent leurs activités sous l'enseigne Shoppers Simply Pharmacy^{MD} (Pharmaprix Simplement Santé^{MD}, au Québec) et sept destinations beauté offrant des produits de luxe, exploitées sous la dénomination Murale^{MC}.

La Société a misé avec succès sur sa position de chef de file dans le secteur pharmaceutique et sur les emplacements adéquats de ses établissements pour s'emparer d'une part importante du marché des produits de l'avant du magasin.

Les catégories de produits de l'avant du magasin comprennent les médicaments en vente libre, les produits de santé et de beauté, les cosmétiques et les parfums (dont des marques de prestige), des produits ménagers courants essentiels ainsi que des articles saisonniers. La Société propose également une gamme variée de produits de très grande qualité commercialisés sous les marques LifeBrand^{MD}, Quo^{MD}, Balea^{MD}, Everyday Market^{MD}, Bio-Life^{MD}, Nativa^{MD} et Easypix^{MD}, entre autres, et des services à valeur ajoutée comme le programme HealthWATCH^{MD} qui offre des conseils aux patients sur les médicaments, sur la gestion des soins thérapeutiques et sur la santé et le bien-être, ainsi que le programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD}/Pharmaprix Optimum^{MD}, l'un des plus importants programmes de fidélisation au Canada. Au cours de l'exercice 2009, la Société a inscrit des ventes consolidées d'environ 10,0 G\$.

Aux termes des accords d'octroi de licences conclus avec les franchisés, la Société injecte les capitaux nécessaires et fournit un soutien financier aux franchisés afin de leur permettre d'exploiter des pharmacies Shoppers Drug Mart^{MD}, Pharmaprix^{MD}, Shoppers Simply Pharmacy^{MD} et Pharmaprix Simplement Santé^{MD} sans investissement initial. La Société offre également une gamme de services visant à faciliter la croissance et la rentabilité des activités de chaque franchisé. Ces services comprennent l'utilisation des marques de commerce, le soutien opérationnel, la commercialisation et la publicité, l'approvisionnement et la distribution, la technologie informatique et la comptabilité. En contrepartie de ces services et d'autres services, les franchisés versent des frais à la Société. La Société paie les agencements, les améliorations locatives et le matériel et les loue aux franchisés sur des périodes allant de 2 à 15 ans, tout en conservant les titres de propriété. La Société apporte également son soutien aux franchisés pour les aider à combler leurs besoins en fonds de roulement et de financement à long terme au moyen de prêts et de garanties.

Aux termes des accords d'octroi de licences, la Société reçoit une quote-part importante des profits revenant aux établissements des franchisés. Cette quote-part traduit les investissements faits par la Société dans les établissements des franchisés et ses engagements envers eux.

La Société exerce ses activités au Québec principalement sous les raisons sociales Pharmaprix^{MD} et Pharmaprix Simplement Santé^{MD}. Aux termes des lois du Québec, les bénéfices tirés des médicaments d'ordonnance ou d'établissements de santé ne peuvent être gagnés que par des pharmaciens ou des sociétés contrôlées par des pharmaciens. Compte tenu de ces restrictions, les accords d'octroi de licences utilisés au Québec diffèrent des accords conclus avec les franchisés dans d'autres provinces. Les pharmacies Pharmaprix^{MD} et Pharmaprix Simplement Santé^{MD} et leurs franchisés bénéficient cependant de la même infrastructure et du même soutien que toutes les autres pharmacies Shoppers Drug Mart^{MD} et Shoppers Simply Pharmacy^{MD} et tous les autres franchisés.

La Société a établi que les établissements individuels des franchisés qui constituent son réseau d'établissements sont considérés comme des entités à détenteurs de droits variables et que la Société en est le principal bénéficiaire, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (la « NOC-15 »), de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ainsi, les établissements des franchisés sont assujettis à la consolidation par la Société. Cependant, les établissements des franchisés demeurant des personnes morales distinctes de la Société, la consolidation de ces établissements n'a aucune incidence sur les risques sous-jacents auxquels fait face la Société. (Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés non vérifiés de la Société ci-joints.)

La Société détient et exploite également 63 centres de soins de santé à domicile Shoppers Home Health Care^{MD}. Ces établissements de détail exercent des activités de vente et d'entretien d'instruments de soins à domicile, d'équipement médical, de produits de soins à domicile et d'équipement de mobilité durable aux clients institutionnels et de détail.

Outre son réseau d'établissements de détail, la Société détient le Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc., un fournisseur de services pharmaceutiques et de distribution de médicaments spécialisés qui offre également une gamme complète de services de soutien aux patients, et MediSystem Technologies Inc., un fournisseur de produits et de services pharmaceutiques pour des établissements de soins de longue durée en Ontario et en Alberta.

VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Principales données d'exploitation, d'investissement et de financement

Voici un aperçu des résultats d'exploitation de la Société pour les périodes de 12 et de 24 semaines terminées le 19 juin 2010, comparativement aux périodes de 12 et de 24 semaines terminées le 20 juin 2009, et certaines autres données relatives aux activités d'investissement pour les périodes de 12 et de 24 semaines terminées le 19 juin 2010 ainsi qu'à la situation financière arrêtée à cette date.

- Ventes de 2,403 G\$ au deuxième trimestre, soit une hausse de 5,0 %.
 - Ventes de 4,724 G\$ au premier semestre, soit une hausse de 5,3 %.
- Croissance totale de 2,7 % des ventes au deuxième trimestre selon les établissements comparables, laquelle comprend la croissance de 3,5 % des ventes de médicaments d'ordonnance selon les établissements comparables et la croissance de 2,0 % des ventes de produits de l'avant du magasin selon les établissements comparables.
 - Croissance totale de 2,9 % des ventes au premier semestre selon les établissements comparables, laquelle comprend la croissance de 3,8 % des ventes de médicaments d'ordonnance selon les établissements comparables et la croissance de 2,1 % des ventes de produits de l'avant du magasin selon les établissements comparables.
- BAIIA¹ de 286 M\$ au deuxième trimestre, soit une augmentation de 7,6 %.
 - BAIIA de 528 M\$ au premier semestre, soit une augmentation de 7,8 %.
- Marge du BAIIA² de 11,89 % au deuxième trimestre, soit une augmentation de 28 points de base.
 - Marge du BAIIA de 11,17 % au premier semestre, soit une augmentation de 25 points de base.
- Bénéfice net de 145 M\$, ou 0,66 \$ par action (dilué), au deuxième trimestre, soit une augmentation de 6,2 %.
 - Bénéfice net de 260 M\$, ou 1,20 \$ par action (dilué), au premier semestre, soit une augmentation de 7,1 %.
- Programme de dépenses en immobilisations de 111 M\$ au deuxième trimestre, comparativement à 129 M\$ pour l'exercice précédent. Ouverture ou acquisition de 21 nouvelles pharmacies, dont 13 étaient des réimplantations, et ajout de une boutique Murale^{MC} offrant des produits de beauté de luxe.
 - Programme de dépenses en immobilisations de 210 M\$ au premier semestre, comparativement à 240 M\$ pour l'exercice précédent. Ouverture ou acquisition de 48 nouvelles pharmacies, dont 24 étaient des réimplantations, et ajout de une boutique Murale^{MC} offrant des produits de beauté de luxe.
 - Accroissement de 8,6 % d'un exercice à l'autre de la superficie de vente du réseau d'établissements de détail.
- Maintien de la structure du capital et d'une situation financière recherchées.
 - Ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres de 0,33:1 au 19 juin 2010, comparativement à 0,40:1 à la clôture de l'exercice précédent.
 - Ratio de la dette nette par rapport à la capitalisation totale de 0,25:1 au 19 juin 2010, comparativement à 0,29:1 à la clôture de l'exercice précédent.

1. Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement. (Se reporter au rapprochement avec la mesure la plus comparable en vertu des PCGR sous la rubrique « Résultats d'exploitation » du présent rapport de gestion.)

2. BAIIA divisé par les ventes.

Résultats d'exploitation

Le tableau suivant résume certaines des principales informations financières consolidées de la Société pour les exercices visés.

	Périodes de 12 semaines terminées les		Périodes de 24 semaines terminées les	
	19 juin 2010	20 juin 2009	19 juin 2010	20 juin 2009
(en milliers de dollars, sauf les données par action)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Ventes	2 402 539 \$	2 288 789 \$	4 723 638 \$	4 484 049 \$
Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation	2 116 757	2 023 150	4 196 084	3 994 572
BAIIA ¹	285 782	265 639	527 554	489 477
Amortissement	67 016	56 279	131 308	111 882
Bénéfice d'exploitation	218 766	209 360	396 246	377 595
Intérêts débiteurs	12 965	13 881	25 843	28 387
Bénéfice avant impôts	205 801	195 479	370 403	349 208
Impôts sur les bénéfices	61 225	59 367	110 194	106 254
Bénéfice net	144 576 \$	136 112 \$	260 209 \$	242 954 \$
Par action ordinaire				
- Bénéfice net de base	0,66 \$	0,63 \$	1,20 \$	1,12 \$
- Bénéfice net dilué	0,66 \$	0,63 \$	1,20 \$	1,12 \$

1. Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

Ventes

Les ventes représentent les ventes combinées des pharmacies de détail détenues par des franchisés, les ventes provenant des boutiques Murale^{MC}, ainsi que les ventes des centres de soins de santé à domicile, celles du Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et celles de MediSystem Technologies Inc.

Les ventes au deuxième trimestre se sont chiffrées à 2,403 G\$, contre 2,289 G\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 114 M\$ ou de 5,0 %, la Société ayant continué d'afficher une croissance de ses ventes dans toutes les régions du pays, laquelle a été stimulée par les gains enregistrés au Québec et dans l'Ouest canadien. Le programme de mise en valeur des établissements de la Société, qui a accru la superficie de vente du réseau d'établissements de détail de 8,6 % par rapport au dernier exercice, a eu une incidence positive sur la croissance des ventes. Des campagnes de marketing efficaces, conjuguées à des investissements continus liés à l'établissement des prix et à des promotions utilisant le programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD}, ont aussi contribué à la croissance du chiffre d'affaires. Selon les établissements comparables, les ventes ont progressé de 2,7 % au deuxième trimestre de 2010. Depuis le début de l'exercice, les ventes ont augmenté de 5,3 % pour se chiffrer à 4,724 G\$. Selon les établissements comparables, les ventes ont progressé de 2,9 % au premier semestre de 2010.

Les ventes de médicaments d'ordonnance se sont établies à 1,166 G\$ au deuxième trimestre, comparativement à 1,109 G\$ au deuxième trimestre de 2009, soit une augmentation de 57 M\$ ou de 5,1 %. Au cours du deuxième trimestre de 2010, les ventes de médicaments d'ordonnance ont représenté 48,5 % de la composition du chiffre d'affaires de la Société, donc inchangées par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les ventes de médicaments d'ordonnance, selon les établissements comparables, ont progressé de 3,5 % au cours du deuxième trimestre de 2010, principalement en raison de la hausse marquée du nombre d'ordonnances rédigées, alors que l'augmentation du recours aux médicaments génériques a continué d'avoir une incidence déflationniste sur la croissance des ventes dans cette catégorie. Au deuxième trimestre de 2010, les médicaments génériques ont représenté 54,4 % des ordonnances exécutées, comparativement à 52,7 % des ordonnances exécutées au deuxième trimestre de 2009. Depuis le début de l'exercice, les ventes de médicaments d'ordonnance ont crû de 5,7 % pour s'établir à 2,321 G\$ et ont représenté 49,1 % de la composition du chiffre d'affaires de la Société, comparativement à 49,0 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Selon les établissements comparables, les ventes de médicaments d'ordonnance ont progressé de 3,8 % au premier semestre de 2010.

Les ventes de produits de l'avant du magasin se sont chiffrées à 1,237 G\$ au deuxième trimestre, comparativement à 1,180 G\$ au deuxième trimestre de 2009, soit une hausse de 57 M\$ ou de 4,8 %, la Société continuant d'enregistrer des gains au chapitre des ventes dans toutes ses catégories principales, la croissance solide des produits de beauté, des aliments et de la confiserie ayant mené le bal. Les ventes de produits de l'avant du magasin, selon les établissements comparables, ont augmenté de 2,0 % au cours du deuxième trimestre de 2010. Depuis le début de l'exercice, les ventes de produits de l'avant du magasin ont augmenté de 5,0 % pour s'élever à 2,403 G\$. Selon les établissements comparables, les ventes de produits de l'avant du magasin ont progressé de 2,1 % au premier semestre de 2010.

Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation

Le coût des marchandises vendues comprend le coût des marchandises vendues dans les pharmacies de détail des franchisés et dans les boutiques Murale^{MC} de même que le coût des marchandises vendues par les centres de soins de santé à domicile, par le Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et par MediSystem Technologies Inc. Les autres charges d'exploitation comprennent les frais de vente, les frais généraux et administratifs, les charges d'exploitation des pharmacies de détail détenues par des franchisés, y compris le bénéfice des franchisés, les charges d'exploitation des boutiques Murale^{MC} et les charges d'exploitation des centres de soins de santé à domicile, du Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et de MediSystem Technologies Inc.

Le coût total des marchandises vendues et des autres charges d'exploitation s'est établi à 2,117 G\$ au deuxième trimestre, comparativement à 2,023 G\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 94 M\$ ou de 4,6 %. Exprimé en pourcentage des ventes, le coût des marchandises vendues au deuxième trimestre de 2010 a reculé de 80 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète l'incidence favorable de l'amélioration des synergies d'achat, contrebalancée quelque peu par les investissements continus liés à l'établissement des prix promotionnels et aux événements Shoppers Optimum^{MD} visant à stimuler la croissance des ventes des produits de l'avant du magasin. Les autres charges d'exploitation, exprimées en pourcentage des ventes, se sont accrues de 52 points de base au deuxième trimestre de 2010 par rapport à la période

correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des charges des établissements principalement attribuable aux charges locatives, aux salaires et aux avantages sociaux liés à la croissance du réseau d'établissements, contrebalancée en partie par les gains de productivité et d'efficacité liés aux activités de l'avant du magasin découlant du lancement et de la mise en application réussis des activités du projet Infinity de la Société au cours de l'exercice précédent.

Depuis le début de l'exercice, le coût total des marchandises vendues et des autres charges d'exploitation a augmenté de 5,0 %, pour s'élever à 4,196 G\$. Exprimé en pourcentage des ventes, le coût des marchandises vendues a diminué de 86 points de base au cours du premier semestre de 2010, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, alors que les autres charges d'exploitation ont augmenté de 61 points de base.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations et des autres actifs incorporels s'est chiffré à 67 M\$ au deuxième trimestre, comparativement à 56 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 11 M\$ ou de 19,1 %. Exprimé en pourcentage des ventes, l'amortissement a augmenté de 33 points de base au deuxième trimestre de 2010 par rapport à l'exercice précédent, augmentation qui peut être attribuée au programme de mise en valeur des établissements de la Société et aux investissements connexes dans les infrastructures.

Depuis le début de l'exercice, l'amortissement des immobilisations et des autres actifs incorporels a augmenté de 17,4 % et s'est établi à 131 M\$. Exprimé en pourcentage des ventes, l'amortissement a augmenté de 28 points de base au premier semestre de 2010 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 219 M\$ au deuxième trimestre de 2010, contre 209 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une augmentation de 10 M\$ ou de 4,5 %. Ce résultat a été atteint avant l'impact des initiatives proposées et/ou annoncées relativement à la réforme du régime de médicaments provincial, dont certaines ont pris effet le 1^{er} juillet 2010. Comme il a été décrit précédemment, cette hausse a été entraînée par la croissance du chiffre d'affaires, par l'amélioration des synergies d'achat et par de nouveaux gains de productivité et d'efficacité, dont les avantages ont été partiellement contrebalancés par la hausse de l'amortissement et des charges d'exploitation liés aux établissements associée aux initiatives de croissance et d'expansion du réseau d'établissements de la Société ainsi que par les investissements continus liés à l'établissement des prix et aux activités de promotion. Ces activités ont alimenté la croissance des ventes des produits de l'avant du magasin. En 2010, la marge d'exploitation du deuxième trimestre (le bénéfice d'exploitation divisé par les ventes) a diminué de 4 points de base pour se chiffrer à 9,11 %, comparativement à 9,15 % au deuxième trimestre de l'exercice précédent. La marge du BAIIA (le BAIIA divisé par les ventes) de la Société s'est établie à 11,89 % au deuxième trimestre de 2010, en hausse de 28 points de base par rapport à la marge du BAIIA de 11,61 % inscrite pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Depuis le début de l'exercice, le bénéfice d'exploitation a augmenté de 4,9 % pour s'établir à 396 M\$ et la marge d'exploitation a diminué de 3 points de base pour se chiffrer à 8,39 %. Au cours du premier semestre de 2010, la marge du BAIIA était de 11,17 %, soit une augmentation de 25 points de base par rapport à la marge du BAIIA de 10,92 % enregistrée au premier semestre de 2009.

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs comprennent les intérêts débiteurs découlant des emprunts souscrits par les établissements des franchisés ainsi que des obligations liées à la dette de la Société.

Les intérêts débiteurs se sont chiffrés à 13 M\$ au deuxième trimestre de 2010, contre 14 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une diminution de 1 M\$ ou de 6,6 %. Cette diminution peut s'expliquer principalement par une baisse du niveau moyen de l'encours de la dette nette consolidée, contrebalancée en partie par une hausse des taux d'intérêt à court terme entraînée par le marché sur la tranche restante des emprunts à taux variables de la Société. Depuis le début de l'exercice, les intérêts débiteurs ont diminué de 9,0 % pour s'établir à 26 M\$. (Se reporter à la note 5 des états financiers consolidés non vérifiés ci-joints de la Société.)

Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif de la Société au deuxième trimestre et au premier semestre de 2010 était de 29,7 %, contre 30,4 % pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. La baisse du taux d'imposition effectif peut être attribuée à une réduction des taux prévus par la loi.

Bénéfice net

Le bénéfice net du deuxième trimestre s'est élevé à 145 M\$, comparativement à 136 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 9 M\$ ou de 6,2 %. Le bénéfice dilué par action s'est chiffré à 0,66 \$ au deuxième trimestre de 2010, comparativement à 0,63 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Depuis le début de l'exercice, le bénéfice net a augmenté de 7,1 % pour s'établir à 260 M\$. Le bénéfice dilué par action s'est élevé à 1,20 \$ au premier semestre de 2010, comparativement à 1,12 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Structure du capital et situation financière

Le tableau qui suit présente un sommaire de certaines données en ce qui a trait à la structure du capital et à la situation financière consolidée de la Société à la fin des exercices visés :

(en milliers de dollars)	19 juin 2010	2 janvier 2010
Trésorerie	(62 670) \$	(44 391) \$
Dette bancaire	256 497	270 332
Papier commercial	183 590	260 386
Dette à long terme	945 651	946 098
Dette nette	1 323 068	1 432 425
Capitaux propres	3 987 621	3 826 110
Total de la structure du capital	5 310 689 \$	5 258 535 \$
Dette nette : capitaux propres	0,33:1	0,37:1
Dette nette : total de la structure du capital	0,25:1	0,27:1
Dette nette : BAIIA ¹	1,12:1	1,25:1
BAIIA : intérêts débiteurs en espèces ^{1,2}	20,86 :1	19,59 :1

1. Aux fins du calcul des ratios, le BAIIA comprend le BAIIA pour chacune des périodes de 52 semaines terminées à ces dates.

2. Les intérêts débiteurs en espèces ayant un effet sur la trésorerie comprennent les intérêts débiteurs pour chacune des périodes de 52 semaines terminées à ces dates, excluent l'amortissement des coûts de financement reportés mais comprennent l'intérêt capitalisé.

Ratios financiers et cotes de solvabilité

Un sommaire des cotes de solvabilité de la Société au 19 juin 2010 est présenté dans le tableau suivant.

	Standard & Poor's	DBRS Limited
Cote de solvabilité d'entreprises	BBB+	–
Créances non garanties de premier rang	BBB+	A (bas)
Papier commercial	–	R-1 (bas)

Le 8 avril 2010, DBRS Limited a placé les cotes à court et à long terme de la Société sous surveillance, avec perspective négative, en raison de l'annonce par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, le 7 avril 2010, d'une réforme approfondie du régime de médicaments de la province. (Se reporter à la section « Réforme du système de médicaments de l'Ontario », sous « Faits nouveaux concernant le secteur et la réglementation » à la rubrique « Risques et gestion du risque » du présent rapport de gestion.)

Capital-actions en circulation

Le capital-actions en circulation de la Société se compose d'actions ordinaires. Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé. Au 16 juillet 2010, la Société comptait 217 434 148 actions ordinaires en circulation. À cette même date, elle avait des options en cours visant l'acquisition de 1 167 412 de ses actions ordinaires qui avaient été émises aux termes de ses régimes de rémunération à base d'actions. De ces options, 745 292 pouvaient être exercées.

Situation de trésorerie et sources de financement

Sources de liquidités

La Société compte sur trois principales sources de liquidités, soit i) les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, ii) les sommes provenant d'une facilité de crédit bancaire renouvelable engagée de 800 M\$ échéant le 6 juin 2011, moins le montant déjà prélevé ou le montant utilisé pour appuyer le papier commercial émis et en cours et iii) un montant maximal de 500 M\$ qui peut être prélevé de son programme de papier commercial, déduction faite de ce qui est actuellement émis. Le programme de papier commercial de la Société s'est vu attribuer la cote R-1 (bas) par DBRS Limited. Dans l'éventualité où ce programme ne pourrait pas maintenir cette cote, il est soutenu par la facilité de crédit bancaire renouvelable de 800 M\$ de la Société. Le 19 juin 2010, une tranche de 9 M\$ de la facilité de crédit bancaire renouvelable de 800 M\$ de la Société avait été utilisée en vertu de lettres de crédit en cours, comparativement à 8 M\$ à la fin du premier trimestre de 2010. Le 2 janvier 2010, une tranche de 10 M\$ de cette facilité avait été utilisée, notamment un montant de 9 M\$ en vertu de lettres de crédit en cours. Le 19 juin 2010, la Société disposait de 184 M\$ en papier commercial émis et en cours en vertu de son programme de papier commercial, contre 248 M\$ à la fin du premier trimestre de 2010 et 261 M\$ à la fin de l'exercice 2009.

La Société a également pris des dispositions pour que ses franchisés obtiennent du financement pour leur faciliter l'acquisition de stocks et financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des franchisés. À la fin du deuxième trimestre de 2010, l'obligation maximale de la Société relativement à ces garanties s'établissait à 520 M\$, donc inchangée par rapport à la fin du premier trimestre de 2010 et à l'exercice précédent. Le 19 juin 2010, les diverses banques avaient accordé des lignes de crédit totalisant 438 M\$ aux franchisés, comparativement à 435 M\$ à la fin du premier trimestre de 2010 et à 431 M\$ à la fin de l'exercice précédent. Le 19 juin 2010, les franchisés avaient prélevé un montant totalisant 267 M\$ sur les lignes de crédit disponibles, par rapport à 261 M\$ à la fin du premier trimestre de 2010 et à 254 M\$ à la fin de l'exercice précédent. Tout montant prélevé par les franchisés est inclus dans la dette bancaire figurant dans les bilans consolidés de la Société. Dans l'éventualité où des paiements devraient être versés en vertu des garanties, la Société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des établissements des franchisés, sous réserve de certaines exigences prévues par la loi en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure. Comme la Société prend part à l'attribution des lignes de crédit disponibles à ses franchisés, elle estime que le produit net de tout actif visé par cette sûreté excédera tout paiement nécessaire en vertu des garanties.

La Société a obtenu du financement à long terme additionnel au moyen de l'émission de 450 M\$ de billets à moyen terme de cinq ans venant à échéance le 3 juin 2013, portant intérêt à un taux fixe de 4,99 % par année (les « billets de série 2 »), de 250 M\$ de billets à moyen terme de trois ans qui viendront à échéance le 20 janvier 2012 et qui portent intérêt à un taux fixe de 4,80 % par année (les « billets de série 3 ») et de 250 M\$ de billets à moyen terme de cinq ans qui viendront à échéance le 20 janvier 2014 et qui portent intérêt à un taux fixe de 5,19 % par année (les « billets de série 4 »). Les billets de série 2 ont été émis en vertu d'un prospectus simplifié de base définitif daté du 22 mai 2008 (le « prospectus ») modifié par le supplément de fixation de prix daté du 28 mai 2008 et déposé par la Société auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières dans toutes les provinces du Canada. Les billets de série 3 et de série 4 ont été émis en vertu du prospectus modifié par le supplément de fixation de prix daté du 14 janvier 2009 et déposé par la Société auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières dans toutes les provinces du Canada. Au moment de l'émission des billets de série 2, de série 3 et de série 4, DBRS Limited a attribué la cote A (bas) et Standard & Poor's la cote BBB+ à ces billets à moyen terme.

Le 22 juin 2009, la Société a déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières dans chacune des provinces du Canada une modification (la « modification ») à son prospectus (dans sa version modifiée, le « prospectus modifié »), aux fins de l'accroissement du capital global des billets à moyen terme pouvant être offerts à l'occasion aux termes du prospectus modifié, qui est passé de 1,0 G\$ à 1,5 G\$. Au 19 juin 2010, la Société a émis des billets à moyen terme dont le capital total se chiffre à 950 M\$, dans le cadre du prospectus modifié. Le 22 juin 2010, le prospectus modifié a expiré et n'a pas été renouvelé ni prorogé par la Société.

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 243 M\$ au deuxième trimestre de 2010, par rapport à un montant de 210 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse découle essentiellement de l'accroissement du bénéfice net, ajusté en fonction des éléments hors trésorerie, principalement l'amortissement et les impôts futurs, conjugué à la diminution de l'investissement dans les soldes hors trésorerie du fonds de roulement par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution de l'investissement dans les soldes hors trésorerie du fonds de roulement est principalement attribuable à une augmentation des créditeurs et charges à payer, contrebalancée quelque peu par le calendrier de paiement des débiteurs et des charges payées d'avance. Ces montants ont été contrebalancés partiellement par une diminution des autres passifs à long terme découlant des cotisations additionnelles au régime de retraite qui ont été déterminées en fonction des évaluations actuarielles des régimes de retraite agréés de la Société effectuées au deuxième trimestre de 2010.

Depuis le début de l'exercice, les activités d'exploitation de la Société ont généré des rentrées de 391 M\$, comparativement à 282 M\$ au premier semestre de 2009.

Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Au deuxième trimestre de 2010, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 112 M\$, comparativement à 122 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. De ces montants, une tranche de 98 M\$ est liée à l'acquisition d'immobilisations corporelles au deuxième trimestre de l'exercice en cours, déduction faite du produit de toute cession, contre 77 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce résultat reflétant les investissements additionnels de la Société dans son réseau d'établissements et des projets d'infrastructure connexes en technologies de l'information et en distribution. La Société a investi un montant additionnel de 1 M\$ dans les acquisitions d'entreprises et de 13 M\$ dans l'acquisition et la mise en valeur combinées d'actifs incorporels et d'autres actifs au cours du deuxième trimestre de 2010, comparativement à 33 M\$ et à 10 M\$, respectivement, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Au cours du deuxième trimestre de 2010, le solde des fonds déposés et détenus en mains tierces se rapportant à des offres d'achat en cours visant l'acquisition de pharmacies et de terrains est demeuré sensiblement le même, alors qu'il avait augmenté de 2 M\$ à la période correspondante de l'exercice précédent.

Depuis le début de l'exercice, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 175 M\$, comparativement à 227 M\$ pour le premier semestre de 2009. De ces montants, une tranche de 139 M\$ est liée à l'acquisition d'immobilisations corporelles au premier semestre de 2010, déduction faite du produit de toute cession, contre 153 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Au premier semestre de 2010, le montant net des acquisitions d'immobilisations corporelles comprenait un produit de 37 M\$ à la vente d'immobilisations corporelles, dont une tranche de 35 M\$ relative à l'opération de cession-bail visant 13 établissements de détail au premier trimestre (se reporter à la note 4 des états financiers consolidés non vérifiés de la Société ci-joints). Les investissements dans les acquisitions d'entreprises et dans l'acquisition et la mise en valeur combinées d'actifs incorporels et d'autres actifs se sont élevés à 13 M\$ et à 25 M\$, respectivement, au premier semestre de 2010, comparativement à 60 M\$ et à 12 M\$, respectivement, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ces investissements se rapportent essentiellement à l'acquisition de pharmacies et de fichiers d'ordonnances, puisque la Société continue de saisir les occasions intéressantes sur le marché, mais à un rythme légèrement plus lent qu'en 2009. Au cours du premier semestre de 2010, le solde des fonds déposés et détenus en mains tierces se rapportant à des offres d'achat en cours visant l'acquisition de pharmacies et de terrains a diminué de 2 M\$, tandis qu'il a augmenté de 1 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Au cours du deuxième trimestre de 2010, 21 nouvelles pharmacies ont été ouvertes ou acquises, dont 13 sous forme de réimplantations, trois pharmacies de plus petite taille ont été fermées et six pharmacies ont été agrandies de façon importante. La Société a également ajouté une boutique Murale^{MC} offrant des produits de beauté de luxe à son réseau au cours du trimestre. Depuis le début de l'exercice, 48 nouvelles pharmacies ont été ouvertes ou acquises, dont 24 sous forme de réimplantations, quatre pharmacies de plus petite taille ont été fermées et 14 pharmacies ont été agrandies de façon importante. Une boutique Murale^{MC} offrant des produits de beauté de luxe a été ajoutée au réseau au cours du premier semestre de 2010. Grâce à ces activités, la superficie de vente en pharmacie a augmenté d'environ 8,6 %, comparativement à l'exercice précédent. À la fin du deuxième trimestre de 2010, le réseau d'établissements de la Société comptait 1 309 établissements, dont 1 239 pharmacies (1 180 Shoppers Drug

Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD} et 51 Shoppers Simply Pharmacy^{MD}/Pharmaprix Simplement Santé^{MD}), 63 centres de soins de santé à domicile Shoppers Home Health Care^{MD} et sept boutiques Murale^{MC}.

Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont établis à 110 M\$ au deuxième trimestre de 2010. Les sorties de fonds de 116 M\$ ont été partiellement contrebalancées par les rentrées de fonds provenant d'une hausse de 6 M\$ du montant de la dette bancaire. Les sorties de fonds provenaient d'une baisse de 64 M\$ du montant du papier commercial émis et en cours en vertu du programme de papier commercial de la Société, d'une diminution de 3 M\$ du montant des investissements des franchisés et du montant de 49 M\$ lié au versement de dividendes.

Au deuxième trimestre de 2010, le résultat net des activités d'exploitation, d'investissement et de financement s'est traduit par une augmentation de 21 M\$ des soldes de trésorerie.

Depuis le début de l'exercice, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont élevés à 197 M\$ et le résultat net des activités d'exploitation, d'investissement et de financement de la Société a été une augmentation de 18 M\$ des rentrées de fonds.

Situation de trésorerie future

La Société estime que ses facilités de crédit actuelles, son programme de papier commercial et ses programmes de financement offerts à ses franchisés ainsi que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation seront suffisants pour financer ses activités, y compris celles de son réseau d'établissements des franchisés, de même que ses activités d'investissement et ses engagements dans un avenir prévisible. La Société n'a jamais eu de difficultés majeures à obtenir du financement supplémentaire à court ou à long terme en raison de ses cotes de solvabilité de première qualité. Bien que la Société s'emploie à maintenir des cotes de solvabilité de première qualité, ces cotes peuvent être modifiées ou lui être retirées en tout temps par les agences de notation si celles-ci jugent que les circonstances le justifient.

NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Transition aux Normes internationales d'information financière

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») annonçait sa décision d'exiger que toutes les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes le fassent selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, la présentation de l'information financière par les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes changera de façon importante, en raison du passage des principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada ») actuellement en vigueur aux IFRS.

En février 2008, le CNC a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devront appliquer les IFRS telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), à moins que des modifications ou des ajouts aux exigences des IFRS ne soient publiés par le CNC. Les IFRS devront être appliquées pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

La Société a commencé son projet de transition aux IFRS en 2008 par une évaluation générale des principaux domaines à l'égard desquels la conversion aux IFRS pourrait avoir une incidence importante ou présenter un défi important. La Société a engagé un conseiller externe, établi une équipe de travail et élaboré des protocoles aux fins de la documentation et des rapports d'étape. Elle a fourni un programme de formation initiale et elle veille à ce que l'équipe de travail possède une connaissance approfondie des IFRS pertinentes ainsi que des faits nouveaux concernant les IFRS.

L'équipe de travail de la Société a presque terminé son évaluation détaillée des IFRS portant principalement sur l'établissement des différences entre les conventions actuellement utilisées par la Société et les IFRS. À cet égard, l'équipe a dressé une liste de questions portant sur des sujets précis, afin de déterminer les activités qui devront être mises en œuvre pour résoudre ces questions de même que l'échéancier des activités et leur incidence possible sur les systèmes fiscaux et sur les systèmes de technologies de l'information et de données.

La Société a établi un échéancier des différents livrables pour 2010 aux termes de son plan de transition. La Société utilise cet échéancier pour mesurer le progrès par rapport au plan de transition et pour satisfaire aux exigences des trimestres à venir. Les activités que la Société entreprend en 2010 comprennent la finalisation de ses positions à l'égard de questions comptables, la confirmation des modifications de conventions comptables, la préparation du bilan d'ouverture, l'administration du test de dépréciation sur les éléments du bilan d'ouverture selon les IFRS, la conversion des résultats intermédiaires de 2010 et la préparation d'une ébauche d'états financiers et de rapports de gestion pour 2011 aux fins de la présentation des états financiers et du rapport de gestion annuels de 2010. La Société a élaboré une stratégie pour la présentation de l'information de gestion selon les PCGR du Canada et selon les IFRS au cours de 2010. La Société prévoit que ces activités seront presque terminées d'ici la fin du quatrième trimestre de 2010.

La Société améliorera certains processus existants ou en élaborera de nouveaux afin de rassembler l'information nécessaire pour répondre aux nouvelles exigences en matière d'informations à fournir, notamment en déterminant si des modifications devront être apportées à son système d'information d'ici la fin du quatrième trimestre de 2010. La Société tient le comité de vérification du conseil d'administration régulièrement au courant de l'évolution du projet de transition. La Société prévoit finaliser ses conventions comptables ainsi que ses recommandations relativement aux options à choisir au moment de la première adoption et demander l'approbation du comité de vérification quant à ces recommandations avant la fin du quatrième trimestre 2010.

La Société continuera d'assurer un suivi de l'évolution des IFRS et des modifications qui y seront apportées en 2010, et ajustera son plan de transition et ses échéanciers en fonction de cette évolution. Actuellement, la Société progresse tel que le prévoit son échéancier pour 2010 et n'a pas connu de changements importants depuis l'élaboration du plan de projet initial.

La Société se concentre principalement sur les normes suivantes :

IAS 27, États financiers consolidés et individuels

Selon les PCGR du Canada, les filiales sont d'abord consolidées en fonction du modèle des droits variables conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables », et ensuite en fonction du modèle des droits de vote conformément au chapitre 1590 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Filiales ».

Aux fins des PCGR du Canada, la Société a conclu que les établissements individuels des franchisés qui constituent le réseau d'établissements de la Société étaient considérés comme des entités à détenteurs de droits variables et que, par conséquent, ils étaient assujettis à la consolidation par la Société. Aux termes des IFRS, le concept de droit variable n'existe pas et la consolidation est effectuée en fonction du concept de contrôle tel qu'il est décrit dans IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (« IAS 27 »).

En se fondant sur son évaluation, la Société a déterminé de façon préliminaire que la consolidation de son réseau d'établissements des franchisés demeure appropriée en vertu des IFRS. En décembre 2008, l'IASB a publié un exposé-sondage qui révisera IAS 27. L'exposé-sondage fournit des indications additionnelles sur la définition et l'évaluation du contrôle. Cependant, l'exposé-sondage pourrait être modifié avant sa finalisation et la Société continue de surveiller le projet de l'IASB relativement à cette norme. L'IASB devrait publier une mise à jour de cette norme au quatrième trimestre de 2010.

IFRS 3, Regroupements d'entreprises

Les principales incidences de l'adoption d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), comparativement aux exigences actuelles sont les suivantes :

- a) incapacité de capitaliser les coûts d'acquisition qui sont actuellement considérés comme une partie du prix d'achat;
- b) application rétroactive et retraitement des périodes antérieures nécessaires en cas d'ajustement apporté au prix d'achat au cours de la période de douze mois suivant une acquisition;
- c) restrictions additionnelles relatives à l'établissement des provisions pour restructuration, réduisant ainsi le nombre de provisions comptabilisées au moment de l'acquisition ou leur montant;
- d) comptabilisation des actifs incorporels (des passifs) découlant des contrats de location simples favorables (défavorables) en tant que composante de l'actif loué (en vertu des PCGR du Canada actuels, ces actifs incorporels sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels ou passifs distincts).

En plus de ces différences comptables, les IFRS comportent des exigences accrues en matière d'informations à fournir. La Société s'attend à ce que la seule conséquence immédiate de ces différences sera l'impossibilité de capitaliser certains coûts d'acquisition.

IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), prévoit qu'une société qui applique les IFRS pour la première fois peut choisir de ne pas appliquer IFRS 3 de façon rétrospective aux regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant la date de transition aux IFRS. Pour le moment, la Société a l'intention de faire ce choix et, par conséquent, elle n'appliquera IFRS 3 qu'aux regroupements d'entreprises de manière prospective (c.-à-d., aux regroupements qui auront lieu le 3 janvier 2010 ou après cette date). Cette situation pourrait se traduire par la contrepassation de certains coûts d'acquisition qui sont capitalisés dans le cadre des acquisitions de 2010.

IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle

IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle* (« IFRIC 13 »), porte sur la façon dont les sociétés devraient comptabiliser l'obligation de fournir des biens ou des services gratuits ou à prix réduits en vertu de leurs programmes de fidélisation de la clientèle.

IFRIC 13 se fonde sur l'idée que les clients paient implicitement les points qu'ils reçoivent lorsqu'ils achètent des biens ou des services et, par conséquent, une partie des produits doit être reportée au moment où les points sont émis. IFRIC 13 exige que les sociétés estiment la valeur des points que gagne le client et reportent le montant des produits en tant que passif jusqu'à ce qu'elles se soient acquittées des obligations liées aux cadeaux. IFRIC 13 aura une incidence sur l'évaluation et la comptabilisation du programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD} (le « programme »). Actuellement, lorsque les membres du programme accumulent des points, la Société inscrit une charge et établit un passif au titre des échanges futurs en multipliant le nombre de points émis par le coût estimatif par point. Le coût réel des échanges en vertu du programme est imputé au passif.

La Société est d'avis qu'en vertu des IFRS, la juste valeur par point devrait représenter la valeur au détail du cadeau reçu par le client au moment de l'échange, alors que selon l'évaluation actuelle du passif à court terme de la Société, le coût par point représente le coût lié au cadeau que doit assumer la Société au moment de l'échange. Plusieurs facteurs ont une incidence sur la détermination de la juste valeur et le coût par point, notamment le comportement d'achat habituel des membres du programme et les modèles d'échanges futurs prévus. La Société quantifie actuellement cette différence sur le plan de l'évaluation et prévoit terminer cette quantification d'ici la fin du quatrième trimestre de 2010.

IAS 16, Immobilisations corporelles

L'objectif d'IAS 16, *Immobilisations corporelles* (« IAS 16 »), consiste à prescrire le traitement comptable pour les immobilisations corporelles. Les questions fondamentales concernent la comptabilisation des actifs et la détermination de leur valeur comptable ainsi que des dotations aux amortissements et des pertes de valeur correspondantes. La Société a examiné chaque catégorie d'actifs et a déterminé de façon préliminaire qu'IAS 16 n'aura pas d'incidence importante sur le classement ni sur la valeur comptable des immobilisations corporelles.

Il est admis que les sociétés qui appliquent les IFRS pour la première fois peuvent éprouver de la difficulté à reconstituer l'information historique relative aux immobilisations corporelles avec suffisamment de détails pour se conformer entièrement de façon rétrospective à IAS 16. IFRS 1 offre aux entités la possibilité d'utiliser la juste valeur comme coût présumé des éléments du solde d'ouverture liés aux immobilisations corporelles. Comme la Société ne croit pas que ses actifs auront à faire l'objet d'une comptabilisation additionnelle par composante, elle est d'avis que la valeur comptable actuelle de ses actifs est conforme aux IFRS.

IAS 17, Contrats de location

IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »), retient les concepts de contrats de location-financement plutôt que les concepts de contrats de location simple. Les directives d'IAS 17 diffèrent en ce sens qu'elles prescrivent l'utilisation de seuils qualitatifs plutôt que de seuils quantitatifs, comme le préconisent les PCGR du Canada. Qu'un contrat de location soit un contrat de location-financement ou un contrat de location simple dépend de la réalité de la transaction plutôt que de la forme du contrat. Un contrat de location-financement se définit comme un contrat de location qui a pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif loué au preneur. En vertu d'un tel contrat, le transfert de propriété peut intervenir ou non. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

La Société évalue actuellement l'incidence d'IAS 17 sur ses contrats de location existants et prévoit terminer son évaluation d'ici la fin du quatrième trimestre de 2010.

De plus, IAS 17 diffère en ce qui concerne le traitement des gains et des pertes découlant des transactions de cession-bail dans le cas où la transaction de cession-bail consiste en un contrat de location simple. En vertu des IFRS, s'il est possible de démontrer que la vente a été effectuée à la juste valeur, tout gain ou toute perte est immédiatement imputé aux résultats. Conformément aux PCGR du Canada, les gains sont reportés et amortis sur la durée du contrat de location et les pertes sont immédiatement imputées aux résultats. Par le passé, la Société a conclu plusieurs transactions de cession-bail dont les gains ont été reportés et amortis. La Société évalue actuellement si ces transactions ont été effectuées à la juste valeur et prévoit terminer son évaluation d'ici la fin du quatrième trimestre de 2010.

Actuellement, l'IASB entreprend un projet à long terme relativement aux contrats de location. En mars 2009, l'IASB a publié un document de réflexion sur les contrats de location. L'objectif principal de ce projet consiste à élaborer un nouveau modèle pour la comptabilisation des actifs et des passifs découlant des contrats de location qui prévoit que le bilan devrait tenir compte de tous les contrats de location. Cette norme ne devrait pas prendre effet avant l'adoption des IFRS de 2011.

IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation

La Société a l'intention de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture à ses dérivés sur taux d'intérêt et sur contrat à terme d'actions réglés en espèces lorsqu'elle basculera aux IFRS. La Société a officiellement déterminé, désigné et documenté toutes les relations entre ses instruments de couverture et ses éléments couverts ainsi que ses objectifs et ses stratégies en matière de gestion du risque pour conclure diverses opérations de couverture. La Société a évalué l'efficacité des couvertures au 3 janvier 2010 en vertu des IFRS, et a conclu que les dérivés utilisés dans les opérations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations futures des flux de trésorerie et la valeur de marché des éléments couverts.

IAS 36, Dépréciation d'actifs

L'objectif d'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (« IAS 36 »), est d'assurer que les actifs sont comptabilisés pour une valeur qui n'excède pas leur valeur recouvrable, par leur utilisation ou leur vente. Un actif comptabilisé pour une valeur qui excède sa valeur recouvrable, par son utilisation ou sa vente, est déclaré comme déprécié et une perte de valeur doit être imputée immédiatement aux résultats. Une perte de valeur constatée précédemment au titre d'un actif, autre que l'écart d'acquisition, fait l'objet d'une reprise si les facteurs utilisés pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ont changé depuis la constatation de la dernière perte de valeur. Une perte de valeur constatée au titre de l'écart d'acquisition ne peut être reprise.

Les actifs sont évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être déterminée. L'écart d'acquisition et les actifs incorporels qui ne sont pas amortis doivent néanmoins faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

S'il existe un tel indice qu'un actif a subi une perte de valeur, la valeur recouvrable doit être estimée pour cet actif pris individuellement. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. L'unité génératrice de trésorerie à laquelle un actif appartient correspond au plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La détermination de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient un actif fait appel au jugement.

Les exigences d'IAS 36 sont semblables à celles des PCGR du Canada. Il existe cependant des différences quant à la détermination des unités génératrices de trésorerie, quant aux reprises des pertes de valeur constatées antérieurement et quant aux méthodes utilisées pour calculer la valeur recouvrable, dont le recours à l'actualisation. La Société évalue ses unités génératrices de trésorerie et effectue actuellement des tests de dépréciation de ses actifs au moyen des méthodes préconisées par les IFRS.

Autres normes

En plus des normes susmentionnées, la Société porte également une attention toute spéciale à IAS 12, *Impôts sur le résultat*, et elle est actuellement en voie de finaliser ses intentions préliminaires relatives à cette norme. Cette liste ne devrait pas être considérée comme une liste exhaustive des IFRS qui pourraient avoir une incidence sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société ainsi que sur les informations qu'elle doit fournir. Elle vise plutôt à souligner les enjeux que la Société juge les plus importants. Les conclusions pourraient être modifiées à mesure que la Société progresse dans ses évaluations. À l'heure actuelle, la Société n'est pas en mesure de quantifier raisonnablement l'incidence éventuelle des modifications.

D'autres options en vertu d'IFRS 1, autres que celles susmentionnées, sont analysées en détail à mesure que la Société progresse dans son évaluation approfondie de chaque norme. Les autres options en vertu d'IFRS 1 considérées comprennent le traitement des gains et des pertes actuariels non constatés à la date de transition et le choix d'utiliser la juste valeur comme coût présumé. La Société émettra ses recommandations liées aux options mentionnées en vertu d'IFRS 1, et possiblement à d'autres options, et demandera leur approbation par le comité de vérification avant la fin du quatrième trimestre de 2010.

L'incidence de la transition aux IFRS sur d'autres secteurs d'activité, sur les contrôles et procédures de communication de l'information financière et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière est en cours d'évaluation, la Société ayant déterminé les incidences globales de ces normes.

L'IASB mène d'importants projets sur une base continue que la direction surveille et qui pourraient avoir une incidence sur les différences finales entre les PCGR du Canada et les IFRS, ainsi que sur leurs répercussions sur les résultats d'exploitation, la situation financière et l'information de la Société.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Cycle de présentation de l'information financière

Le cycle annuel de présentation de l'information financière de la Société se divise en quatre trimestres de 12 semaines chacun, à l'exception du troisième trimestre qui compte 16 semaines. L'exercice de la Société porte sur une période de 52 ou de 53 semaines se terminant le samedi le plus proche du 31 décembre. Lorsque l'exercice comprend 53 semaines, le quatrième trimestre est d'une durée de 13 semaines.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente un sommaire de certaines des principales données financières consolidées de la Société pour chacun des huit derniers trimestres. Ces données ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

	Deuxième trimestre		Premier trimestre		Quatrième trimestre		Troisième trimestre	
	2010	2009	2010	2009	2009	2008	2009	2008
(en milliers de dollars, sauf les données par action – non vérifié)	(12 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(13 semaines)	(16 semaines)	(16 semaines)
Ventes	2 402 539 \$	2 288 789 \$	2 321 099 \$	2 195 260 \$	2 488 544 \$	2 496 799 \$	3 013 007 \$	2 793 005 \$
Bénéfice net	144 576 \$	136 112 \$	115 633 \$	106 842 \$	171 060 \$	166 536 \$	170 894 \$	160 276 \$
Par action ordinaire								
- Bénéfice net de base	0,66 \$	0,63 \$	0,53 \$	0,49 \$	0,79 \$	0,77 \$	0,79 \$	0,74 \$
- Bénéfice net dilué	0,66 \$	0,63 \$	0,53 \$	0,49 \$	0,79 \$	0,77 \$	0,79 \$	0,74 \$

À l'exclusion de l'avantage de la semaine supplémentaire au quatrième trimestre de 2008, qui représente 174 M\$ des ventes additionnelles, la Société a affiché une croissance des ventes et du bénéfice net au cours de chacun des quatre derniers trimestres comparativement à ceux de l'exercice précédent. Elle a investi des capitaux dans des établissements agrandis ou réimplantés ainsi que dans la mise en valeur de nouveaux établissements, ce qui lui a permis d'accroître la superficie de vente de son réseau d'établissements et d'enregistrer ainsi une augmentation de ses ventes et de la rentabilité.

Les principales activités liées aux médicaments d'ordonnance de la Société ne sont généralement pas assujetties aux fluctuations saisonnières. Les activités de l'avant du magasin comprennent des promotions saisonnières qui peuvent avoir une incidence sur les résultats d'un trimestre à l'autre, particulièrement lorsqu'une saison ne se trouve pas dans un même trimestre d'un exercice à l'autre, comme c'est le cas pour Pâques. De plus, comme la Société continue d'élargir sa gamme de produits et de services de l'avant du magasin, y compris les promotions saisonnières, ses résultats d'exploitation peuvent subir davantage l'incidence des fluctuations saisonnières.

RISQUES ET GESTION DU RISQUE

Faits nouveaux concernant le secteur et la réglementation

Réforme du régime de médicaments de l'Ontario

Le 18 mai 2010, le gouvernement de l'Ontario a adopté les modifications apportées à la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario* (« LRMO ») et à la *Loi sur l'interchangeabilité des médicaments et les honoraires de préparation* (« LIMHP »). En outre, le 7 juin 2010, le gouvernement a déposé des modifications ayant trait au règlement 201/96 (les « règlements liés à la LRMO ») et au règlement 935 (les « règlements liés à la LIMHP »), (collectivement, les « modifications réglementaires »). Les points importants des modifications réglementaires comprennent :

- la réduction immédiate du prix de la plupart des médicaments génériques d'au moins 50 %, pour qu'il corresponde à 25 % du prix du médicament de marque d'origine, pour le régime public de médicaments de l'Ontario et pour les patients couverts par les régimes privés au cours des trois prochaines années;
- l'élimination immédiate des indemnités professionnelles versées par le régime public de médicaments de l'Ontario et les régimes privés d'ici le 1^{er} avril 2013; et
- l'augmentation des frais d'exécution d'ordonnance payés aux termes du régime public de médicaments de l'Ontario pour les exploitants de pharmacie et une augmentation plus importante pour les exploitants situés dans les régions rurales qui sont insuffisamment servies.

Les modifications réglementaires découlent des propositions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario (le « ministère ») et visent la réforme du régime de médicaments de l'Ontario. Des précisions sur ces propositions sont présentées dans la sous-section « Faits nouveaux concernant le secteur et la réglementation » de la section « Risques et gestion des risques » du rapport de gestion de la Société pour la période de 12 semaines terminée le 27 mars 2010.

Réduction du prix de la plupart des médicaments d'ordonnance génériques

En ce qui concerne le régime public de médicaments de l'Ontario, le prix de la plupart des médicaments génériques a été réduit d'au moins 50 %, pour qu'il corresponde à 25 % du prix du médicament de marque d'origine correspondant. Pour la plupart des médicaments génériques, la réduction de prix a pris effet le 1^{er} juillet 2010.

Quant aux régimes privés, le prix de la plupart des médicaments génériques était limité à un pourcentage maximal de 50 % du prix du médicament de marque d'origine. Le prix sera limité à un pourcentage maximal de 35 % à compter du 1^{er} avril 2011 et à 25 % à compter du 1^{er} avril 2012. Après le 1^{er} avril 2012, les prix liés aux régimes privés seront les mêmes que les prix au titre du régime de médicaments dans le cadre du régime public de médicaments. Pour la plupart des médicaments génériques, le pourcentage maximal de 50 % s'applique depuis le 1^{er} juillet 2010.

Élimination des indemnités professionnelles

Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2010, les indemnités professionnelles versées par le secteur public ont été éliminées, au lieu d'être réduites à 5 % tel qu'il a été proposé initialement.

Pour ce qui est du secteur privé, un montant maximal dégressif à l'égard des indemnités professionnelles a été imposé. Au 1^{er} juillet 2010, le montant maximal des indemnités professionnelles imposé dans le secteur privé correspond à 50 % des ventes de médicaments d'ordonnance interchangeables qui ne sont pas remboursés par le programme public de médicaments de l'Ontario. Le montant maximal des indemnités professionnelles pour le secteur privé sera réduit à 35 % le 1^{er} avril 2011 puis à 25 % le 1^{er} avril 2012. Les indemnités professionnelles seront complètement éliminées dans le secteur privé d'ici le 1^{er} avril 2013, soit un an plus tôt que ce qui avait été annoncé précédemment par le ministre.

Augmentation des frais d'exécution d'ordonnance pour les exploitants de pharmacie

Le 1^{er} juillet 2010, les frais d'exécution d'ordonnance payés aux termes du régime public de médicaments de l'Ontario par la plupart des exploitants de pharmacie devraient augmenter et passer de 7,00 \$ à 8,00 \$. Les frais d'exécution d'ordonnance pour certains exploitants de pharmacie ruraux situés dans des régions insuffisamment servies ont augmenté, passant de 7,00 \$ à un prix variant entre 9,00 \$ et 12,00 \$. En outre, les frais d'exécution d'ordonnance payés aux termes du régime public de médicaments de l'Ontario augmenteront chaque année au cours des quatre prochaines années, pour atteindre, au 1^{er} avril 2014, 8,83 \$ pour la plupart des exploitants de pharmacie et jusqu'à 13,25 \$ pour certains exploitants de pharmacie ruraux situés dans des régions insuffisamment servies.

En raison de la transition vers un modèle de remboursement conçu pour les pharmacies visant à appuyer les services professionnels, des honoraires au titre de la transition seront versés aux exploitants de pharmacie, à compter du 1^{er} juillet 2010, sous forme d'un ajout de 1,00 \$ aux frais d'exécution d'ordonnance payés aux termes du régime public de médicaments de l'Ontario, ce qui fournira un soutien aux exploitants de pharmacie jusqu'à ce qu'ils puissent offrir des services professionnels additionnels, qui n'ont pas encore été définis. Les honoraires au titre de la transition diminueront pour atteindre 0,65 \$ le 1^{er} avril 2011 puis 0,35 \$ le 1^{er} avril 2012 et seront éliminés après le 31 mars 2013.

Majoration de prix autorisée

Contrairement aux propositions initiales, les modifications apportées aux règlements liés à la LRMO ne tiennent pas compte des modifications apportées à la majoration de prix autorisée pour les exploitants de pharmacie sur les médicaments d'ordonnance fournis aux termes du régime public de médicaments de l'Ontario et il n'y a pas de limite financière imposée en ce qui a trait à la majoration de prix autorisée sur les médicaments d'ordonnance fournis aux termes du régime public de médicaments de l'Ontario. Les exploitants de pharmacie recevront la même majoration de prix sur les médicaments d'ordonnance, qui est actuellement fixée à 8 %, et, contrairement aux propositions initiales, la majoration n'est pas réduite dans le cas où les exploitants de pharmacie achètent des médicaments auprès d'un grossiste intégré. La limite de 125 \$ proposée en ce qui a trait à la majoration ne fait pas partie des modifications réglementaires.

Indemnités liées aux modalités commerciales habituelles

Conformément aux propositions initiales, les modifications réglementaires prévoient que l'interdiction visant les rabais ou les indemnités d'un fabricant ne s'appliquera pas dans le cas d'un avantage accordé par un fabricant conformément aux modalités commerciales habituelles qui respecte certaines conditions précises. Il faut notamment que a) l'avantage soit accordé dans le cours normal des activités entre un fabricant, un grossiste, l'exploitant d'une pharmacie ou une société qui détient ou exploite des pharmacies ou qui en accorde des franchises; b) la valeur de l'avantage soit définie dans une entente écrite conclue entre les parties; et c) l'avantage soit un escompte pour règlement rapide, une ristourne ou des frais de service de distribution. Bien que les propositions initiales ne prévoient pas de plafond lié aux modalités commerciales habituelles, les modifications réglementaires prévoient que la valeur totale de tout avantage accordé conformément aux termes de modalités commerciales habituelles pourrait ne pas excéder : i) aux fins du régime public de médicaments de l'Ontario, 10 % de la valeur des médicaments qui apparaissent sur la liste du régime d'après le prix des médicaments et le nombre d'unités délivrées par une pharmacie et remboursées aux termes de la LRMO; et ii) aux fins des régimes privés, 10 % de la valeur des médicaments interchangeables non fournis à une personne admissible aux termes de la LRMO d'après le nombre d'unités délivrées par une pharmacie au prix autorisé pour chaque médicament.

Interdiction des produits de marque maison

Conformément aux propositions initiales, les modifications réglementaires prévoient qu'un médicament qui répond à la définition d'un « produit de marque maison » ne peut être désigné comme un médicament interchangeable ou apparaître sur la liste des médicaments du programme de médicaments de l'Ontario. Un médicament doit généralement être désigné comme un médicament interchangeable pour entrer sur le marché en tant que médicament d'ordonnance générique. Il doit également apparaître sur la liste des médicaments du programme de médicaments de l'Ontario pour être remboursable aux termes des régimes publics. Actuellement, la Société mène une contestation judiciaire relativement à la validité de l'interdiction aux termes des lois existantes.

Québec

Au Québec, la législation prévoit que le prix des médicaments d'ordonnance pris en charge par le programme d'assurance-médicaments provincial ne doit pas être plus élevé que le prix de vente attribué par le fabricant pour les mêmes médicaments vendus sous le régime d'autres programmes de santé provinciaux. Le 25 juin 2010, le ministre de la santé, Yves Bolduc, a annoncé que Québec procéderait à des réductions du prix des médicaments génériques afin de s'aligner avec l'Ontario et a indiqué que les prix entreraient en vigueur après une période de consultation de quatre à huit semaines menée auprès des parties prenantes du secteur.

Colombie-Britannique

Le ministre des Services de santé de la Colombie-Britannique a signé une entente avec la British Columbia Pharmacy Association et l'Association canadienne des chaînes de pharmacies qui réduira le prix des médicaments génériques dans la province. À compter du 15 octobre 2010, le prix des nouveaux médicaments génériques, habituellement les médicaments génériques dont la première version générique est apparue sur le formulaire public du régime de la Colombie-Britannique le 1^{er} novembre 2008 ou après cette date, correspondra à 42 % du prix du médicament de marque d'origine et le prix des autres médicaments génériques qui ne sont pas des nouveaux produits correspondra à 50 % du prix du médicament de marque d'origine. Le prix des nouveaux médicaments génériques et des autres médicaments génériques sera de nouveau réduit à 40 % et à 35 % du prix du médicament correspondant de marque d'origine le 4 juillet 2011 et le 2 avril 2012, respectivement. En Colombie-Britannique, les prix des médicaments génériques seront les mêmes pour les personnes couvertes par les régimes privés et celles couvertes par le régime public. Quant aux relations dans la chaîne d'approvisionnement entre les fabricants, les grossistes et les détaillants, les modalités commerciales s'alignent sur les relations commerciales habituelles entre les partis.

À compter du 28 juillet 2010, le montant maximal au titre des frais d'exécution d'ordonnance remboursés par le régime public de médicaments de la Colombie-Britannique augmentera de 0,50 \$ pour s'établir à 9,10 \$. Les frais d'exécution d'ordonnance augmenteront de 0,50 \$, le 15 octobre 2010, pour se chiffrer à 9,60 \$ et de 0,40 \$, le 4 juillet 2011, pour s'élever à 10,00 \$ et atteindront 10,50 \$ le 2 avril 2012. Le 1^{er} octobre 2010, la majoration de prix autorisée sur les médicaments d'ordonnance remboursés par le régime public de médicaments de la Colombie-Britannique augmentera également et passera de 7 % à 8 %.

De plus, à compter du 1^{er} avril 2012, la Colombie-Britannique réinvestira 35 M\$ dans les nouveaux services pharmaceutiques cliniques.

RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques associés aux instruments financiers qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation et sur sa performance financière. Les principaux risques liés aux instruments financiers auxquels est exposée la Société sont le risque de taux d'intérêt et le risque d'illiquidité. L'exposition de la Société au risque de change, au risque de crédit et à d'autres risques liés au prix est considérée comme négligeable. La Société peut avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer certains de ces risques, mais n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Assujettissement aux fluctuations des taux d'intérêt

La Société, y compris son réseau d'établissements des franchisés, est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt en raison des emprunts qu'elle contracte aux termes de ses facilités de crédit bancaire, de son programme de papier commercial et des programmes de financement qu'elle offre à ses franchisés. Toute augmentation ou diminution des taux d'intérêt aura des répercussions favorables ou défavorables sur la performance financière de la Société.

La Société surveille constamment la conjoncture du marché et les répercussions des fluctuations de taux d'intérêt sur ses titres d'emprunt à taux fixes et variables et pourrait utiliser des produits dérivés sur taux d'intérêt pour gérer ce risque. La Société a conclu un contrat de dérivés sur taux d'intérêt en vue de convertir un capital théorique total de 50 M\$ (100 M\$ en 2009) se rapportant à une dette à taux variables en une dette à taux fixe. Le taux d'intérêt fixe à payer par la Société en vertu de ce contrat est de 4,18 % (deux contrats dont les taux d'intérêt fixe étaient de 4,11 % et de 4,18 % en 2009). Ce contrat est assorti d'une disposition cliquet de un mois et vient à échéance en décembre 2010.

Par ailleurs, la Société est susceptible de subir des pertes si l'une des contreparties aux contrats de dérivés manque à ses obligations. La Société a tenté de réduire le risque lié aux contreparties en choisissant de traiter avec de grandes institutions financières. La Société n'avait comptabilisé aucun montant lié à ce risque au 19 juin 2010 puisque le contrat de dérivés sur taux d'intérêt était en situation de passif, tout comme à la fin du premier trimestre et de l'exercice précédent.

Au 19 juin 2010, la Société affichait une dette à taux variables non couverte de 401 M\$ (434 M\$ en 2009). Au cours des périodes de 12 et de 24 semaines terminées le 19 juin 2010, l'encours moyen de la dette à taux variables non couverte de la Société était de 580 M\$ et de 599 M\$ (581 M\$ et 626 M\$ en 2009), respectivement. Si les taux d'intérêt avaient été plus élevés ou moins élevés de 50 points de base au cours des périodes de 12 et de 24 semaines terminées le 19 juin 2010, le bénéfice net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 0,5 M\$ et de 1,0 M\$ (0,5 M\$ et 1,0 M\$ en 2009), respectivement, en raison de l'exposition de la Société au risque associé aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variables non couverte.

Risque de change

La Société exerce la majeure partie de ses activités en dollars canadiens. Le risque de change auquel elle est exposée découle principalement des achats effectués en dollars américains et des fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain. La Société surveille ses achats libellés en devises afin de surveiller et de gérer son risque de change. La Société considère son exposition au risque de change comme négligeable.

Risque de crédit

Les débiteurs proviennent principalement de la vente de médicaments d'ordonnance aux gouvernements et à des régimes tiers d'assurance médicaments. Le risque de recouvrement est donc faible. Il n'y a aucune concentration des soldes liés aux débiteurs en cours. La Société considère son exposition au risque de crédit comme négligeable.

Risque lié au cours

La Société a recours à des contrats à terme sur actions réglés en espèces en vue de réduire son exposition aux futures variations du cours de ses actions ordinaires en vertu des obligations qui lui incombent aux termes de son régime incitatif à long terme (le « RILT ») et de ses attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions. Les produits et les charges découlant de l'utilisation de ces instruments sont inclus dans le coût des marchandises vendues et dans les autres charges d'exploitation.

Selon les valeurs de marché des contrats à terme sur actions existants au 19 juin 2010, la Société a constaté un passif de 7,6 M\$, dont une tranche de 2,4 M\$ était présentée dans les créditeurs et charges à payer et une tranche de 5,2 M\$, dans les autres passifs à long terme. Selon les valeurs de marché des contrats à terme sur actions existants au 20 juin 2009, la Société a constaté un passif net de 0,7 M\$, dont une tranche de 0,9 M\$ était présentée dans les autres actifs, une tranche de 0,8 M\$, dans les créditeurs et charges à payer et une tranche de 0,8 M\$, dans les autres passifs à long terme. Au cours des périodes de 12 et de 24 semaines terminées le 19 juin 2010 et le 20 juin 2009, la Société a évalué que le pourcentage des contrats à terme sur actions existants, lié aux unités non gagnées en vertu du RILT et aux unités d'actions assujetties à restrictions, constituait une couverture efficace contre les variations futures du cours de ses actions ordinaires relativement aux unités non gagnées. Les valeurs de marché ont été établies en fonction des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces contrats à terme sur actions.

Gestion du capital et risque d'illiquidité

Les principaux objectifs de la Société quant à la gestion du capital consistent à assurer une croissance rentable de ses activités tout en maintenant une souplesse financière appropriée au financement de nouvelles occasions de placement intéressantes et autres exigences ou occasions imprévues qui pourraient survenir. Une croissance rentable se définit comme la croissance du bénéfice en rapport avec le capital additionnel investi dans l'entreprise de manière à ce que la Société puisse tirer un taux de rendement intéressant sur ce capital. Afin de favoriser une croissance rentable, les principaux placements de la Société comprennent des ajouts à la superficie de vente de son réseau d'établissements au moyen de la construction d'établissements nouveaux, relocalisés et agrandis, incluant les améliorations locatives et les agencements connexes, l'ajout de nouveaux sites à sa réserve foncière, de même que par le biais de l'acquisition de pharmacies indépendantes ou de leurs fichiers d'ordonnances. De plus, la Société effectue ses dépenses en immobilisations dans les technologies de l'information et dans ses capacités de distribution afin de soutenir un réseau d'établissements en expansion. La Société procure également à ses franchisés des liquidités au moyen de prêts et de garanties. Elle compte en grande partie sur ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour financer son programme d'investissement en immobilisations et effectuer ses distributions de dividendes à ses actionnaires. Ces flux de trésorerie sont complétés, au besoin, au moyen de l'emprunt de titres de créance additionnels. Au cours de la période, ces objectifs n'ont fait l'objet d'aucune modification.

La Société estime que la dette bancaire, le papier commercial, la dette à court terme, la dette à long terme (incluant la tranche à court terme de celle-ci) et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie, composent le total de sa structure du capital. La Société tient également compte de ses obligations en vertu de contrats de location-exploitation lorsqu'elle évalue le total de sa structure du capital. La Société gère sa structure du capital de façon à conserver les cotes de crédit de grande qualité que lui attribuent deux agences d'évaluation du crédit. En outre, afin de maintenir la structure du capital qu'elle recherche, la Société peut ajuster le niveau de dividendes versés aux actionnaires, émettre des actions supplémentaires, racheter des actions aux fins d'annulation ou procéder à l'émission ou au remboursement sur la dette. La Société est soumise à certaines clauses restrictives et elle se conforme à ces clauses.

La Société surveille sa structure du capital essentiellement en évaluant le ratio de sa dette nette par rapport aux capitaux propres et le ratio de sa dette nette par rapport au total de sa structure du capital, et s'assure de sa capacité à s'acquitter du service de sa dette et à respecter d'autres obligations définies en faisant un suivi de ses ratios de couverture des intérêts et autres charges fixes. (Se reporter à la rubrique « Structure du capital et situation financière » du présent rapport de gestion.)

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne puisse pas respecter les obligations financières liées à ses passifs financiers. La Société établit des budgets et des prévisions sur ses flux de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants grâce à ses activités d'exploitation, à l'accès aux facilités de crédit bancaire et aux marchés des titres d'emprunt et des capitaux qui lui permettent de respecter ses obligations financières et son programme d'investissement en immobilisations, et de financer de nouvelles occasions de placement ou d'autres exigences imprévues au fur et à mesure qu'elles surviennent. La Société gère son risque d'illiquidité lié aux passifs financiers en contrôlant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation de manière à respecter ses obligations financières à court terme et en planifiant le remboursement de ses obligations financières à long terme au moyen des flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation ou en émettant de nouveaux titres de créance.

Pour une description complète des sources de liquidités de la Société, se reporter aux sections « Sources de liquidités » et « Situation de trésorerie future », sous la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef des finances ont établi, ou ont fait en sorte que soient établis sous leur supervision, des contrôles internes à l'égard de l'information financière, afin de donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, conforme aux PCGR du Canada et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière. Les contrôles internes à l'égard de l'information financière, aussi bien conçus qu'ils puissent l'être, comportent des limites intrinsèques. Par conséquent, même des contrôles dont la conception est jugée efficace n'offrent qu'une assurance raisonnable à l'égard de la présentation de l'information financière et de la préparation des états financiers.

Aucune modification des contrôles internes à l'égard de l'information financière survenue au cours de la période intermédiaire la plus récente de la Société n'a eu une incidence importante ou pourrait raisonnablement et probablement avoir une telle incidence sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR

La Société présente ses résultats financiers conformément aux PCGR du Canada. Cependant, le présent rapport contient des données tirées de mesures financières non définies par les PCGR, comme la marge d'exploitation, le BAIIA (le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement), la marge du BAIIA et les intérêts débiteurs ayant un effet sur la trésorerie. Les mesures financières non définies par les PCGR n'ont aucune signification normalisée conformément aux PCGR et, par conséquent, elles ne peuvent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs assujettis.

Ces mesures financières non définies par les PCGR ont été incluses dans le présent rapport de gestion, puisque ce sont des mesures utilisées par la direction pour l'aider à évaluer les résultats d'exploitation de la Société par rapport à ses attentes et à comparer ses résultats avec ceux d'autres sociétés dans l'industrie pharmaceutique de détail. La direction est d'avis que les mesures financières non définies par les PCGR l'aident à cibler les tendances sous-jacentes en matière d'exploitation.

Ces mesures financières non définies par les PCGR, notamment le BAIIA et la marge du BAIIA, sont aussi des mesures communes utilisées par les investisseurs, les analystes financiers et les agences de notation. Ces groupes peuvent utiliser le BAIIA et d'autres mesures financières non définies par les PCGR pour évaluer la Société et déterminer sa capacité à assurer le service de sa dette.